

Huy, le 6 juillet 2020



Monsieur Christophe Van Gheluwe

Service PATRIMOINE
Nos réf. : SR/2020-116
Votre correspondant : Stéphanie Ratz
Qualité : Responsable Département (ext 700)
(à rappeler dans toute correspondance)

Annexes :
Objet : Dossier Maison près la Tour – Demande d'informations

Monsieur,

Par la présente, nous vous confirmons à nouveau qu'à ce jour, la Maison près la Tour est toujours propriété de la Ville de Huy. L'acte de vente authentique ne sera signé que lorsque les conditions suspensives approuvées par le Conseil communal du 10 novembre 2015 auront été levées. Un compromis de vente a été signé, dont vous avez obtenu copie. Quant au bail emphytéotique, seuls les termes ont été approuvés par le Conseil communal, dont vous avez également reçu copie de la décision. Le bail sera signé par les parties en même temps que l'acte de vente.

Selon les prescriptions du CoDT, e la demande de permis d'urbanisme ne doit pas justifier du fait que le demandeur soit titulaire (ou pas) d'un droit réel sur le(s) bien(s) qui fait(font) l'objet de la demande, information vous ayant également déjà été transmise lors d'une précédente demande. Monsieur Dumont étant le demandeur du permis, l'annexe 4 a été remplie avec ses coordonnées.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Le Directeur général

M. Borlee



Le Bourgmestre

Ch. Collignon

La correspondance doit être adressée, sans indication de nom, au Collège communal de la Ville de Huy, ou au Bourgmestre de la Ville de Huy, à l'adresse suivante :

Ville de Huy - Service du Patrimoine - Grand'Place 1 4500 HUY
Tél.: 085/21.78.21 Fax: 085/23.68.40